

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 30 JUIN 2022

## Annexe de "La Vie Annaysienne"

### Présents :

M.M. TERLAT Yves- MOREN Michèle – DANCOISNE Albert -- BEUCOURT Astrid -GAPENNE Marcel – HONORE Béatrice – DERISBOURG Alexandre - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine – DRUELLE Claude - LABALETTE Dominique – SOLTYS Arlette – THUMERELLE Philippe – CHRISTMANN Chantal – ROBIDET Didier – DELATTRE Adélaïde - ECAILLET Michèle – CAMPEL Pascal -- SEWERYN Philippe – BIDAULT Bernard

### Excusés :

MM. DUPAYAGE Angèle (procuration à Mme Michèle MOREN) – FROISSART Pascal (procuration à M Alexandre DERISBOURG) – PRIEM Sonia (procuration à Mme Astrid BEUCOURT) – TAILLEZ Louissette (procuration à M Pascal CAMPEL) – KUSNIREK David (procuration à M Bernard BIDAULT) – CORTES Arlette (procuration à M Philippe SEWERYN)

### Absents :

MM. DELPIERRE Sandrine



### Convention de partenariat commune-CALL : Marché intercommunal itinérant de la CALL « Le Panier Local »

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, la signature de la convention de partenariat avec la CALL pour ce marché intercommunal itinérant qui fera étape sur notre commune le vendredi 22 juillet de 18h à 21h.

### Cession de parcelles de terrains communaux rue du 11 Novembre

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la cession des parcelles cadastrées AC1138 – AC775p – AC214p – AC955, d'une superficie de 770 m2 environ, sises 41 rue du 11 Novembre, à M. et Mme ELLART, au prix fixé par France Domaines. Les frais inhérents à ces cessions seront portés à la charge des acquéreurs.



### Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Collectivité et le CCAS

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, la création d'un comité social territorial (CST) commun compétent pour les agents de la commune et du CCAS. Auusi, l'assemblée a pris acte que l'élection du CAT se déroulera à l'urne le 8 décembre 2022, sous la forme d'un scrutin de listes présentées par les organisations syndicales.

### Règlement intérieur applicable aux agents communaux et du CCAS

Le Conseil Municipal a entériné, à l'unanimité, la proposition de règlement intérieur applicable au personnel communal et du CCAS à compter de sa validation en séance, vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 juin 2022.

M. BIDAULT a relevé un contre-sens dans le paragraphe lié à la liberté d'opinion. Celui-ci a été rectifié comme suit : «Aucune distinction ne peut être faite entre les agents en raison de leur opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée.»





## Aide financière dans la cadre du Championnat de France de Tir à l'Arc

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, d'accorder une aide exceptionnelle de 180 € par enfant à M. et Mme LEMOINE-AMELOT dans le cadre de la participation de leurs enfants, Elio et Théa, aux Championnats de France de Tir à l'Arc qui se sont déroulés les 4 et 5 juin 2022 à Pont Rémy.  
*M. DERISBOURG informe des résultats de ces championnats : Théa est Vice-Championne de France et Elio douzième dans sa catégorie. La commune est fière de ces résultats.*  
*M SEWERYN a également fait remarquer que Elio était depuis 3 ans porte-drapeau au sein du souvenir français.*

## Versement du solde de subventions 2022 aux associations



Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le versement du solde de subventions 2022 aux associations comme suit : Tarin des Aulnes - 125€, Amicale des Communaux - 500€, Souvenir français - 125€, Jakarrdins d'Annav - 200€, Mémoire et Racines - 185€, Compagnie de l'Artois - 750€, Club de l'Amitié - 130€, Comité socio-culturel - 125€, Anciens combattants - 80€, APE Curie - 100€, Médaillés du travail - 220€, Harmonie 2 000€, Football Club Annaysien - 3 000€, Annay Disc Golf - 175€, Ayama - 250€, Boxing Club Annay - 375€, Cyclo Club - 400, Ideal Pétanque - 450€



## Cessions de parcelles de terrains – Matériaux Enrobés du Nord

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, la cession des parcelles AH206, AH208, AH210, AH212, AH214, AH216 et AH218, pour une superficie totale de 2 516 m<sup>2</sup>, à la Société Matériaux Enrobés du Nord, au prix fixé par France Domaines, soit 2516 € HT. Il est précisé que ces parcelles sont situées en Zone N et que les frais inhérents à cette cession seront supportés par l'acquéreur.  
*M. BIDAULT signale que la seconde parcelle intéressant MEN est cultivée actuellement par M. HACCART. M. le Maire l'informe qu'elle n'est pas au même tarif car elle est en zone de développement économique. Il confirme qu'il a aussi informé M. HACCART et que MEN a différé, pour raison de tarif, l'acquisition de cette autre parcelle qui lui permettrait de créer un mur végétal pour limiter les nuisances aux riverains futurs de l'entreprise, à savoir les futures habitations du Bois des Mottes.*  
*M. le Maire confirme à M. LABALETTE que les limites de propriété de MEN seront portées en amont du chemin d'Eldèvre qui sera rendu à la commune (car il avait en partie été privatisé pour que MEN accède au canal).*

## Banquet des Aînés – Recrutement du personnel de service

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, le recrutement de 11 agents afin d'assurer le service dans le cadre du repas des aînés prévu le 2 octobre 2022.



## Demande de subvention au Département du Pas de Calais – Parcours de Disc Golf

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 5 541 € HT au Département du Pas de Calais pour l'implantation d'un nouveau parcours de Disc Golf qui sera composé de 12 corbeilles homologuées (contre 9 aujourd'hui).  
*M. DERISBOURG informe l'assemblée que notre parcours actuel est référencé par le Département au Plan Départemental des Sites, Espaces et Itinéraires, ce qui permet le dépôt de cette demande de subvention.*



## Décision modificative n°1 au Budget Primitif

Le Conseil Municipal a validé, à la majorité, les transferts détaillés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 61524 – Bois et Forêts

+32 000,00 €

Article 6184 Versements à des organismes de formation

+2 230,00 €

Chapitre 014 Atténuations de produits

Article 739115 Reversement article 55 de la loi SRU

+7 720,00 €

Recettes :

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

Article 7411 Dotation forfaitaire

+3 339,00 €

Article 74121 Dotation de solidarité rurale

+24 494,00 €

Article 74127 Dotation nationale de péréquation

-686,00 €

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Article 7788 Dotation de solidarité rurale

+14 803,00 €

Section d'Investissement

Dépenses :

Opération 16 – Complexe sportif et culturel

Article 2313 – Constructions

+4 749 345,00 €

Recettes :

OPNI – Opération non individualisée

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Article 1321 – Etat et établissements nationaux

370 000,00 €

Article 1322 – Région

1 500 000,00 €

Article 1323 – Département

+400 000,00 €

Article 1328 – Autres

231 322,00 €

Article 1341 – Dotation d'équipement des territoires ruraux

500 000,00 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

Article 1641 Emprunt en euros

1 748 023,00 €

*M. CAMPEL a expliqué le désaccord de son groupe à cette décision modificative du budget par le rapport des décisions prises par le M. le Maire, en annexe du rapport préparatoire de Conseil Municipal. Il apparaît vraisemblablement des erreurs dans les engagements relatés pour la construction de salle de sport. M. le Maire prend l'engagement d'envoyer très rapidement à chaque groupe le rectificatif des décisions rapportées. Il informe que les négociations avec les entreprises suite à la circulaire Castex sur la phase construction de l'équipement ont engendré une augmentation de l'ordre de 10 % en moyenne (soit 372 078,63 € HT). Le budget prévisionnel réajusté sera également transmis au conseil municipal.*

**Votes pour : 19 Votes contre : 7**

## Désherbage des collections du Point Lecture Municipal

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, le déclassement des documents suivants : documents en mauvais état, au contenu obsolète, ne correspondant plus à la demande des usagers ou en exemplaires multiples. Elle a aussi autorisé la destruction des ouvrages en mauvais état, l'organisation d'une vente à des particuliers des documents désaffectés ou à procéder à des dons à des institutions ou associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale ou de santé des documents invendus.



La phase électorale a quelque peu changé la donne au plan national et redonné un espoir de gauche pour contraindre à des mesures qui favorisent le quotidien, le pouvoir d'achat, la santé, l'équité !

La pandémie reprend une croissance inquiétante et il faut encourager au respect des conseils de nos instances : rappel de vaccination, isolement, et précautions pour les plus vulnérables.

Dans ce contexte, notre travail municipal se poursuit et vous constatez et constaterez des améliorations et aménagements se réaliser : c'est le déroulement du budget que seuls les élus de notre groupe ont accepté pour :

- Les travaux dans les écoles : agrandissement du dortoir et réaménagement des locaux (Pantigny), accueil d'une nouvelle classe (Wantiez) et mise en accessibilité (Péri Curie)
- Les nouveaux jeux au marais
- Le contrôle automatisé des accès au cimetière
- Les compléments des interventions communautaires pour les routes (RD917, Cité Delsaux)

Les centres de loisirs, la colonie et le CAJ font le plein d'inscriptions et les équipes sont à pied d'œuvre pour offrir aux jeunes annaysiennes et annaysiens de bons moments de détente. Le service aux aînés a maintenu des activités pour que tous puissent profiter de ces moments de rencontre. Plus d'une vingtaine de jeunes en jobs d'été viendront renforcer l'activité des services municipaux de juin à août.

Et nous préparons la rentrée de septembre avec (nous le souhaitons de tout cœur) la reprise complète de nos activités comme le banquet des aînés, la semaine bleue... Nous souhaitons que les associations puissent faire de même.

Ce dernier trimestre de l'année 2022 verra le démarrage de la salle de sport. Malgré un contexte économique défavorable, ce projet tient le cap de nos possibilités, et surtout, il demeure très attendu pour les sportifs (petits et grands, adhérents des clubs, écoliers ou amateurs).

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

**Groupe de l'Union Annaysienne**

CIRCULEZ, IL N'Y A RIEN A VOIR !

Le conseil municipal de juin est souvent amené à ne prendre aucune décision importante avant les vacances d'été. Celui-ci ne devait pas échapper à la règle hormis deux points émanant d'un même projet : la construction de la salle des sports. Si quelques terrains furent vendus comme à l'habitude, une question restée en suspens nous amena à interpellier le Maire. Y avait-il une étude chiffrée du coût de fonctionnement annuel de la future salle ? Aucune copie n'est disponible en mairie ! Ce document n'existe pas. Il n'a jamais été remis lors de la présentation du projet, contrairement à ce que prétend le compte-rendu d'Avril.

Sur le budget primitif, la somme inscrite pour la construction de la salle est de : 4 749 345€. A la lecture des documents annexes, le Maire s'est engagé pour un total de 5 526 175 € soit une augmentation de plus de 16%. Même avec un emprunt de 2 246 000€ sur 40 ans, comment imaginer un seul instant que l'on ne soit pas touché par la hausse des matériaux et des coûts de main d'œuvre ! Sans parler des surcoûts inhérent à ce genre d'opération. En France, l'ensemble des professionnels de la construction se plaignent de ces hausses. Beaucoup de projets vont rester à l'arrêt. A Annay, la construction devrait commencer d'ici fin décembre, quoiqu'il en coûte pour les habitants! A bon entendeur...

Arlette CORTES Louïsette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

**Groupe Rassemblement pour l'Avenir**